

AVIS F3SCT du 17-05-24

	AVIS DES MEMBRES DE LA F3SCT	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
1	Les membres de la FS-SSCT 89 demandent que la dotation en AESH et leur affectation soient connues avant les vacances d'été afin de faciliter l'organisation de la rentrée dans les établissements scolaires.	
2	Les membres de la FS-SSCT 89 demandent un état des lieux complet des notifications MDPH et de leur mise en oeuvre (accompagnement SESSAD, ITEP...) et que celles-ci soient respectées	
3	Les membres de la FS-SSCT 89 demandent qu'un point sur le suivi des préconisations soit systématiquement présenté à chaque séance FS-SSCT	
4	<p>Les membres de la FS-SSCT 89 demandent que l'ensemble des DTA des écoles et établissements soit à jour. Ils demandent que l'enquête menée par l'administration aboutisse à une cartographie en temps réel des DTA des écoles et établissements du département avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de DTA</li> <li>- DTA en cours</li> <li>- DTA réalisé et à jour</li> <li>- DTA réalisé mais à mettre à jour</li> </ul> <p>Les membres de la FS-SSCT demandent à en être rendus destinataires</p>	
5	Les membres de la FS-SSCT 89 demandent que du personnel médico psycho social soit recruté plutôt que d'envoyer un protocole de santé mentale à remplir par les enseignants. Ils en demandent l'abandon.	
6	<p>Les membres de la FSSSCT89 demandent que les avis votés lors du CHSCT du 1er avril 2022 soient diffusés sur le site de la DSDEN et qu'en prévention des fortes chaleurs, un message soit envoyé directement aux établissements scolaires, rappelant ces avis votés :</p> <p>Avis 1 S'appuyant sur les travaux de l'Institut National de Recherche et de sécurité (INRS) qui considère que les températures au-delà de 30°C représentent un risque sérieux pour les travailleurs, les membres de la FSSSCT89 demandent à l'administration la mise en sécurité immédiate des agents ou à défaut la fermeture des locaux de travail concernés.</p> <p>Avis 2 Pour limiter l'exposition des agents à des températures trop froides, les membres de la FSSSCT89 rappellent que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) préconise à travers la norme NF-X 35-203 des fourchettes de températures acceptables en fonction du type d'activités (travail manuel léger, assis, debout 17 degrés).</p> <p>Avis 3</p> <p>Les membres de la FSSSCT89 demandent la diffusion aux personnels de ces avis accompagnés d'une note de service rappelant la possibilité de faire un signalement sur le registre SST avec notification des températures à l'intérieur des classes ainsi que les conséquences qui en découlent (malaise, impossibilité de se concentrer, difficulté à enseigner...)</p>	